



Jacques FLATIN
14, avenue Jean Moulin
91430 IGNY
Tél. 07 61 18 49 01
Email : jacques.flatin@gmail.com

Membre de la FNPPSF
Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France
Membre du CRPLPL
Comité Régional des Pêcheurs de Loisir du littoral des Pays de la Loire
Site : www.maupas-plaisanciers.com

INFO JANVIER 2013

MAUPAS PLAISANCIERS

LE MOT DU PRESIDENT

L'année 2013 a démarré, à cette occasion je vous renouvelle mes meilleurs vœux. Qu'elle vous apporte bonheur, santé, joie et autres souhaits que vous espérez pour vous-même et pour votre entourage.

Nous avons durant l'année 2012 traversé des moments difficiles qui ont mis à rude épreuves les nerfs de plusieurs d'entre nous. Après les annonces de Monsieur le Maire lors de notre dernière Assemblée générale divers épisodes sont venus alimenter un feuilleton qui commençait à nous rendre pessimiste.

L'Administration remettait en cause la construction de la nouvelle cale refusait l'augmentation des mouillages et de plus en demandait la diminution. L'avenir devenait sombre, tant pour nous plaisanciers, tant pour les professionnels tranchais du nautisme qui voyaient leurs activités périlcliter et pour la commune elle-même qui perdait une possibilité de développement touristique.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous annoncer que par un Arrêté Inter Préfectoral du 10 janvier 2013 la commune a obtenu l'autorisation d'occupation du domaine public maritime dans la zone du Maupas permettant de conserver une zone de mouillages et d'équipements légers pour 232 navires de plaisances jusqu'au 31 décembre 2015.

Ce délai supplémentaire va permettre d'étudier les meilleures solutions pour réorganiser cette zone de mouillage. Lors des vœux du Conseil Municipal à la population il a été confirmé les travaux de réaménagement de la zone de l'embarcadère avec création d'une nouvelle cale de mise à l'eau, un réaménagement des parkings et de la circulation routière. Il a été dévoilé la mise en place, de mi-juin à fin aout, à titre d'essai, d'un service de navette dans la zone de l'embarcadère, 7 jours sur 7.

Une modification des tâches dévolues au personnel de la capitainerie est à l'étude.

Un aménagement des périodes de location des mouillages dans cette zone sera aussi proposé par le service des mouillages.

Je ne manquerai pas de continuer de vous informer au fur et à mesure que ces faits se préciseront. Dans cette attente, je vous demande de rester mobilisés et de poursuivre vos efforts pour rallier de nouveaux plaisanciers à notre cause, en faisant savoir à chacun le travail que votre Bureau accompli dans ces dossiers que l'on peut qualifier avec modestie de « difficiles ».

Bien amicalement
Jacques FLATIN